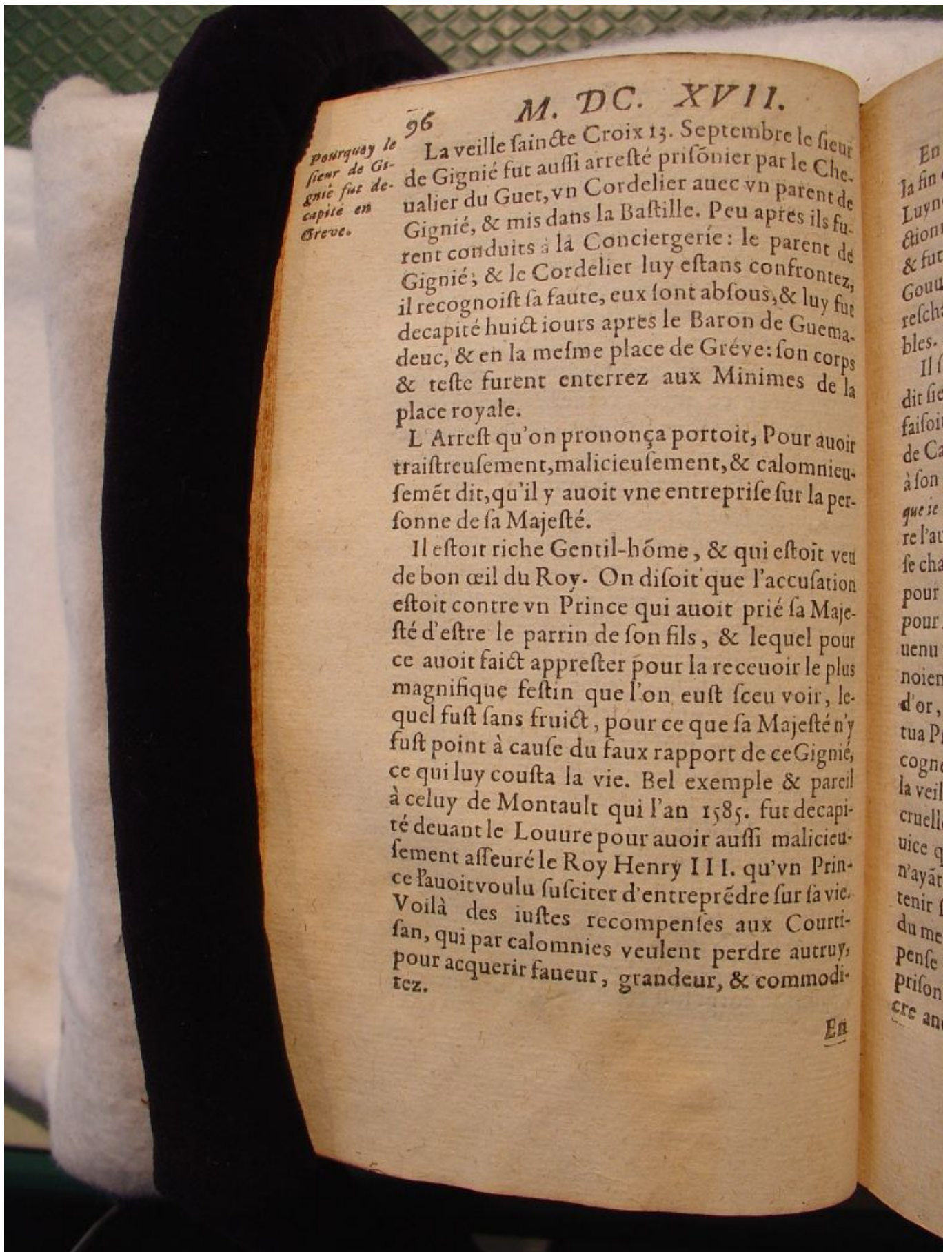


1617_096.jpg



96

M. DC. XVII.

*Pourquoy le
sieur de Gi-
gnié fut de-
capité en
Greve.*

La veille saincte Croix 13. Septembre le sieur de Gignié fut aussi arresté prisonnier par le Cheualier du Guet, vn Cordelier avec vn parent de Gignié, & mis dans la Bastille. Peu après ils furent conduits à la Conciergerie: le parent de Gignié, & le Cordelier luy estans confrontez, il recognoist sa faute, eux sont absous, & luy fut decapité huit iours apres le Baron de Guemaudeuc, & en la mesme place de Gréve: son corps & teste furent enterrez aux Minimes de la place royale.

L' Arrest qu' on prononça portoit, Pour auoir traistreusement, malicieusement, & calomnieusement dit, qu' il y auoit vne entreprise sur la personne de sa Majesté.

Il estoit riche Gentil-hôme, & qui estoit veu de bon œil du Roy. On disoit que l' accusation estoit contre vn Prince qui auoit prié sa Majesté d' estre le parrin de son fils, & lequel pour ce auoit faiët apprester pour la receuoir le plus magnifique festin que l' on eust sceu voir, lequel fust sans fruiët, pour ce que sa Majesté n' y fust point à cause du faux rapport de ce Gignié, ce qui luy cousta la vie. Bel exemple & pareil à celuy de Montault qui l' an 1585. fut decapité deuant le Louure pour auoir aussi malicieusement assure le Roy Henry III. qu' vn Prince l' auoit voulu susciter d' entreprendre sur sa vie. Voilà des iustes recompentes aux Courtisan, qui par calomnies veulent perdre autruy, pour acquerir faueur, grandeur, & commoditez.

En

En
la fin
Luyn
tion
& fut
Gouu
resch
bles.
Il f
dit sie
faisoi
de Ca
à son
que se
re l' au
se cha
pour
pour
uenu
noien
d' or,
tua P
cogne
la veil
cruell
uice q
n' ayat
tenir f
du me
pense
prison
cre an

1617_097.jpg

Histoire de nostre temps.

97

En ce mois de Septembre la Cour alla passer la fin de l'Esté à Lesigny en Brie. Monsieur de Luynes, Seigneur que le Roy a toujours affectionné, espousa la fille du Duc de Montbason: & fut pourueu de la Lieutenance generale au Gouuernemét de Normandie, qu'auoit le Marechal d'Ancre, & eut le don de ses immeubles.

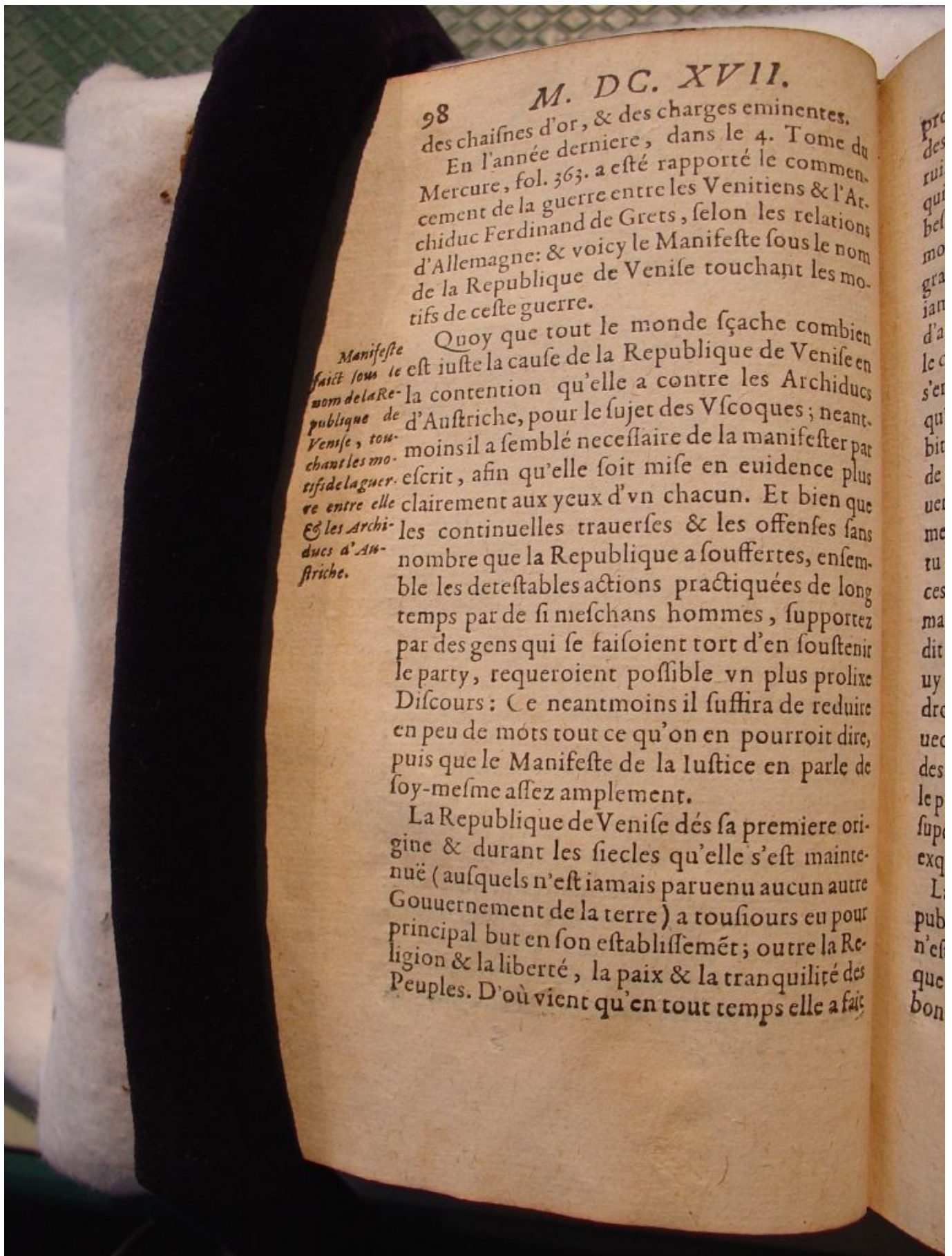
Monsieur de Luynes épouse Mademoiselle de Montbason.

Il se veit lors plusieurs discours adressez audit sieur de Luynes, tous en son honneur. On faisoit vn parallele de luy & d'Agripa fauorit de Caligula, lequel pour l'amour qu'il portoit à son Maistre, & pour luy auoir dit, *Quand est-ce que ie vous verray Seigneur de tout le monde?* Tibere l'auoit fait prendre, enchainner d'une grosse chainne de fer, & le faisoit amener à Rome, pour le faire mourir. Mais de bonne fortune pour Agripa, Tibere estant mort, Caligula paruenue à l'Empire, ces chainnes de fer qui enchainnoient Agripa furent changées en vne chainne d'or, & au lieu de sa prison, Caligula le constitua Prince de la Iudée. Ainsi, le Roy ayant reconnu qu'à son subject M. de Luynes estoit à la veille d'estre non seulement enchainné, mais cruellement assassiné pour l'affection & le seruice qu'il rendoit tous les iours à sa Majesté, n'ayât personne plus propre à receuoir & contenir seurement le secret desplaisir qu'il auoit du mespris que l'on faisoit de luy, pour recompense il auoit conuertie les chainnes de fer, les prisons, & les supplices que le Marechal d'Ancre auoit preparées audit sieur de Luynes, en

Tome 5.

g

1617_098.jpg



98 M. DC. XVII.
des chaines d'or, & des charges eminentes.
En l'année dernière, dans le 4. Tome du
Mercure, fol. 363. a esté rapporté le commen-
cement de la guerre entre les Venitiens & l'Ar-
chiduc Ferdinand de Grets, selon les relations
d'Allemagne: & voicy le Manifeste sous le nom
de la Republique de Venise touchant les mo-
tifs de ceste guerre.

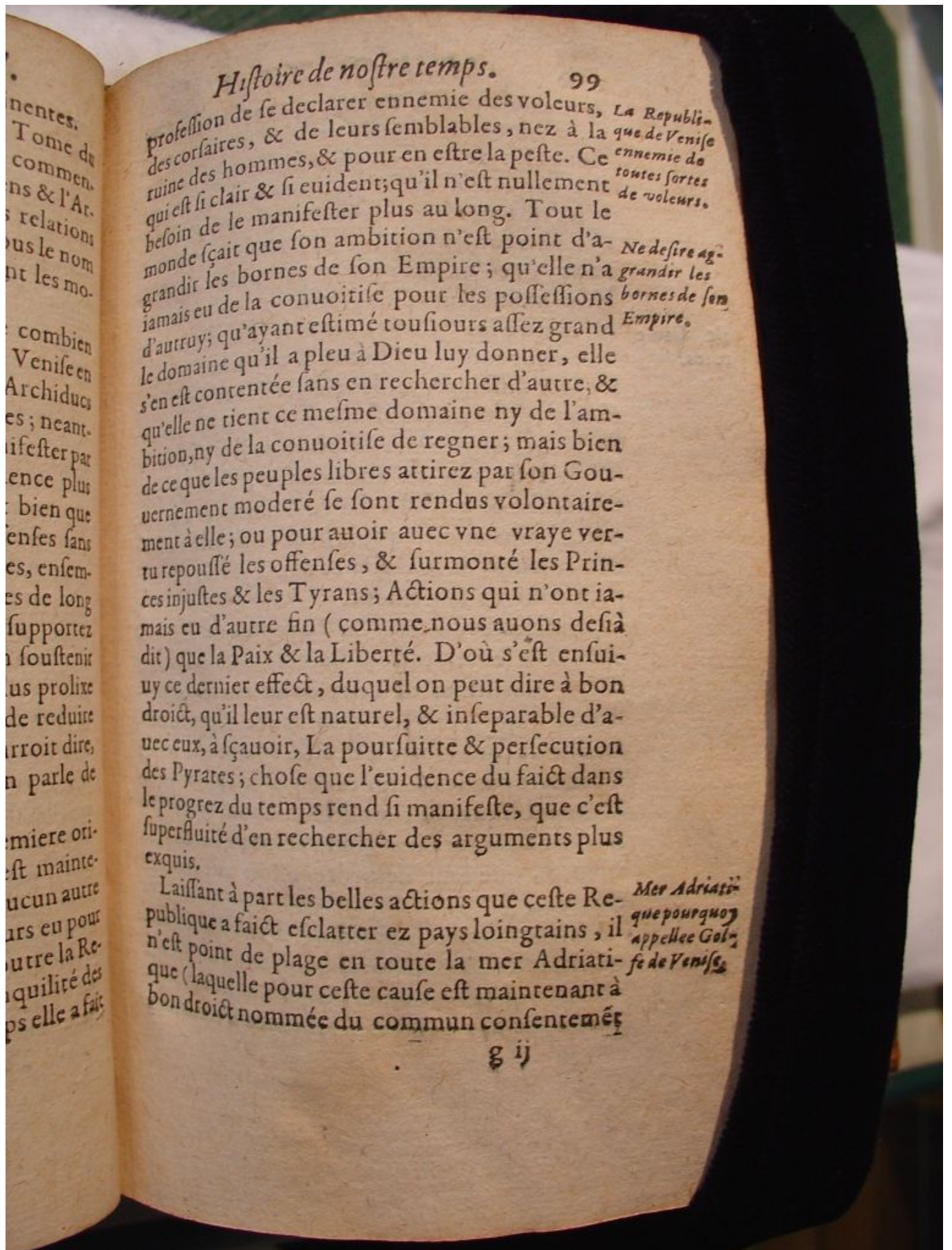
*Manifeste
fait sous le
nom de la Re-
publique de
Venise, tou-
chant les mo-
tifs de la guer-
re entre elle
& les Archi-
ducs d'Aut-
riche.*

Quoy que tout le monde sçache combien
est iuste la cause de la Republique de Venise en
la contention qu'elle a contre les Archiducs
d'Autriche, pour le sujet des Vscouques; neant-
moins il a semblé necessaire de la manifester par
ecrit, afin qu'elle soit mise en evidence plus
clairement aux yeux d'un chacun. Et bien que
les continuelles trauerses & les offenses sans
nombre que la Republique a souffertes, ensem-
ble les detestables actions practiquées de long
temps par de si meschans hommes, supportez
par des gens qui se faisoient tort d'en soustenir
le party, requeroient possible vn plus prolix
Discours: Ce neantmoins il suffira de reduire
en peu de mots tout ce qu'on en pourroit dire,
puis que le Manifeste de la Iustice en parle de
foy-mesme assez amplement.

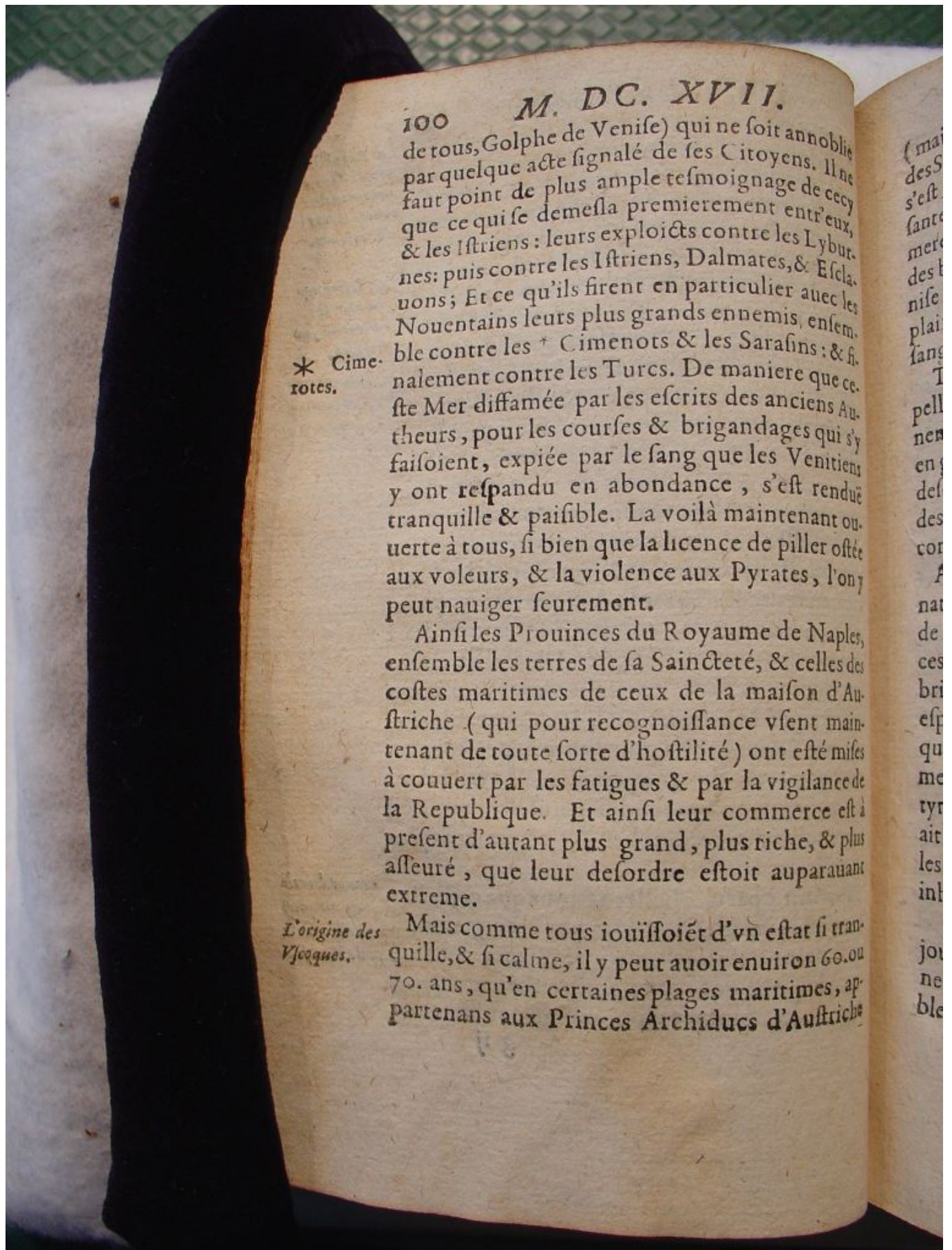
La Republique de Venise dès sa premiere ori-
gine & durant les siecles qu'elle s'est mainte-
nuë (ausquels n'est iamais paruenue aucun autre
Gouuernement de la terre) a tousiours eu pour
principal but en son establissement; outre la Re-
ligion & la liberté, la paix & la tranquillité des
Peuples. D'où vient qu'en tout temps elle a fait

pro
des
rui
qu
bel
mo
gra
ian
d'a
le c
s'et
qu
bit
de
uer
me
tu
ces
ma
dit
uy
dre
uec
des
le p
sup
exq
L
pub
n'ef
que
bon

1617_099.jpg



1617_100.jpg



100 M. DC. XVII.

de tous, Golphe de Venise) qui ne soit annoblie par quelque acte signalé de ses Citoyens. Il ne faut point de plus ample tesmoignage de cecy que ce qui se demesla premierement entr'eux, & les Istriens: leurs exploicts contre les Lyburnes: puis contre les Istriens, Dalmates, & Esclavons; Et ce qu'ils firent en particulier avec les Nouentains leurs plus grands ennemis, ensemble contre les * Cimenots & les Sarasins: & finalement contre les Turcs. De maniere que ceste Mer diffamée par les escrits des anciens Auteurs, pour les courses & brigandages qui s'y faisoient, expiée par le sang que les Venitiens y ont respendu en abondance, s'est renduë tranquille & paisible. La voilà maintenant ouverte à tous, si bien que la licence de piller ostée aux voleurs, & la violence aux Pyrates, l'on y peut naviger seurement.

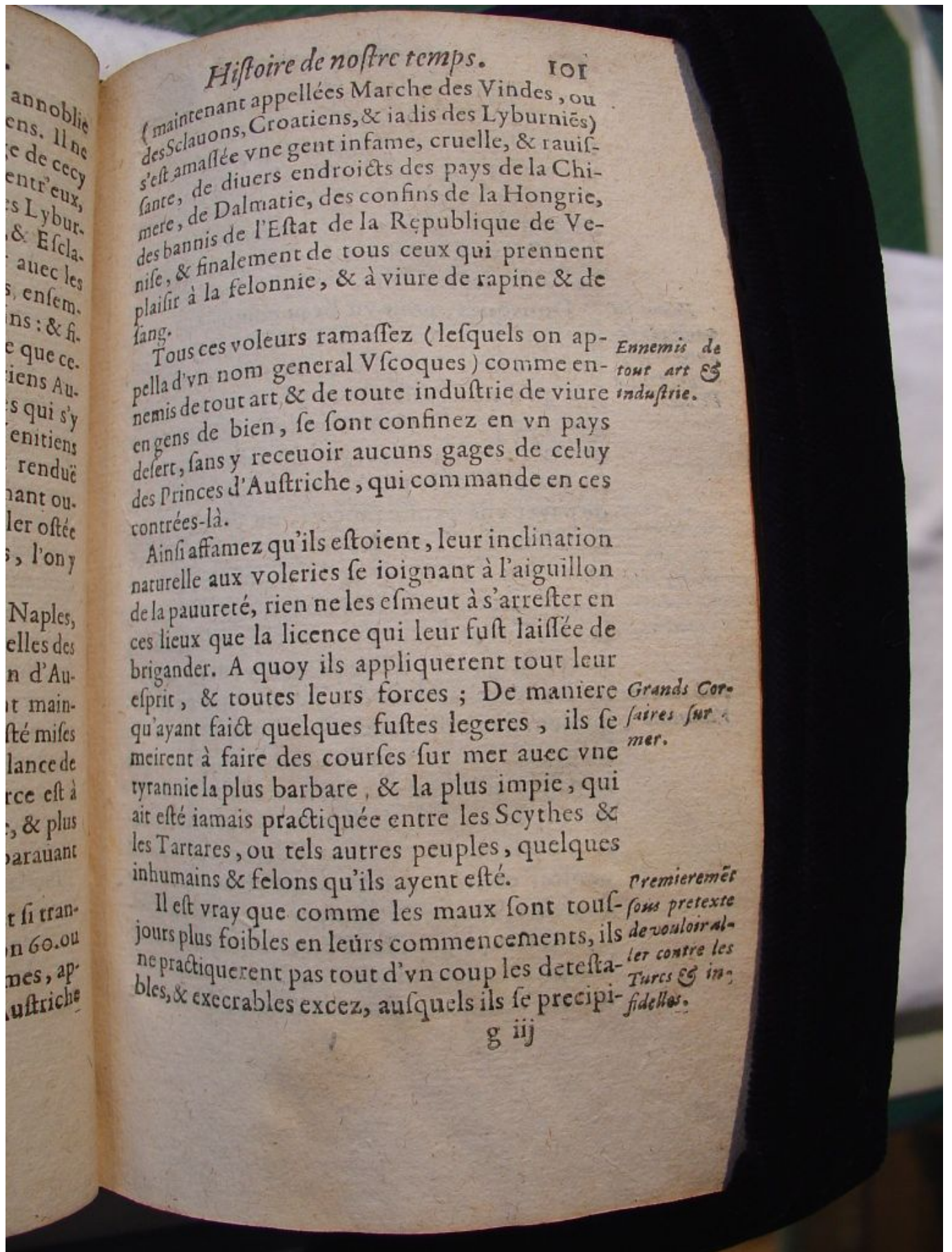
* Cime-
rottes.

Ainsi les Prouinces du Royaume de Naples, ensemble les terres de sa Saincteté, & celles des costes maritimes de ceux de la maison d'Autriche (qui pour recognoissance vsent maintenant de toute sorte d'hostilité) ont esté mises à couuert par les fatigues & par la vigilance de la Republique. Et ainsi leur commerce est à present d'autant plus grand, plus riche, & plus asseuré, que leur desordre estoit auparauant extreme.

L'origine des
Vjcaques.

Mais comme tous iouissoiët d'un estat si tranquille, & si calme, il y peut auoir environ 60. ou 70. ans, qu'en certaines plages maritimes, appartenans aux Princes Archiducs d'Autriche

1617_101.jpg



Histoire de nostre temps. 101

(maintenant appellées Marche des Vindes, ou des Sclavons, Croatiens, & iadis des Lyburniés) s'est amassée vne gent infame, cruelle, & rauissante, de diuers endroiets des pays de la Chiantie, de Dalmatie, des confins de la Hongrie, mere, de l'Estat de la Republique de Venise, & finalement de tous ceux qui prennent plaisir à la felonnie, & à viure de rapine & de sang.

Tous ces voleurs ramassez (lesquels on appella d'vn nom general Vascoques) comme ennemis de tout art & de toute industrie de viure en gens de bien, se sont confinez en vn pays desert, sans y receuoir aucuns gages de celuy des Princes d'Austriche, qui commande en ces contrées-là.

Ainsi affamez qu'ils estoient, leur inclination naturelle aux voleries se ioignant à l'aiguillon de la pauureté, rien ne les esmeut à s'arrester en ces lieux que la licence qui leur fust laissée de brigander. A quoy ils appliquerent tout leur esprit, & toutes leurs forces; De maniere qu'ayant fait quelques fustes legeres, ils se mirent à faire des courses sur mer avec vne tyrannie la plus barbare, & la plus impie, qui ait esté iamais practiquée entre les Scythes & les Tartares, ou tels autres peuples, quelques inhumains & felons qu'ils ayent esté.

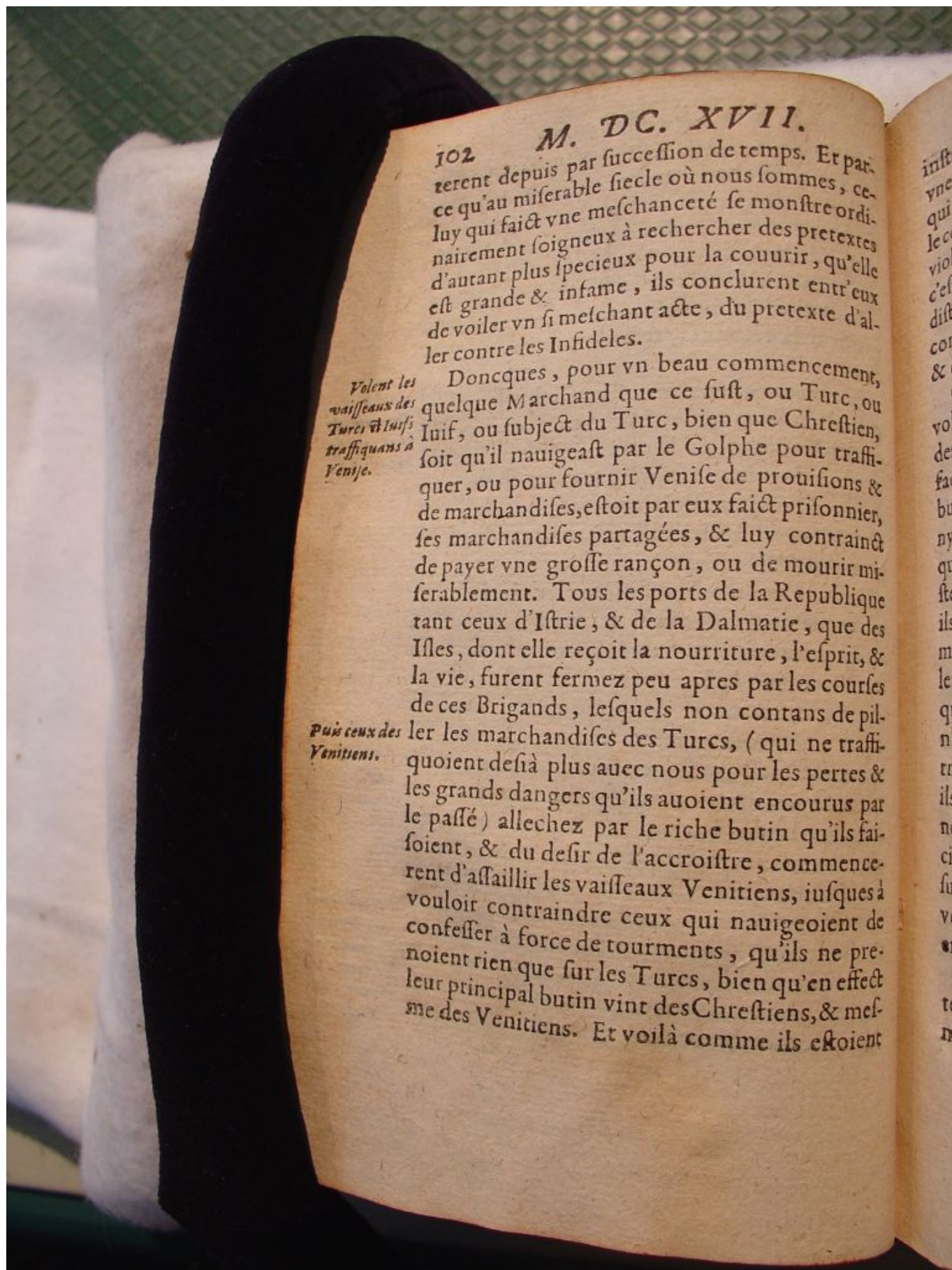
Il est vray que comme les maux sont tousiours plus foibles en leurs commencements, ils ne practiquerent pas tout d'vn coup les detestables, & execrables excez, auxquels ils se precipi-

Ennemis de tout art & industrie.

Grands Corsaires sur mer.

Premieremēt sous pretexte de vouloir aller contre les Turcs & infidelles.

1617_102.jpg



102 M. DC. XVII.

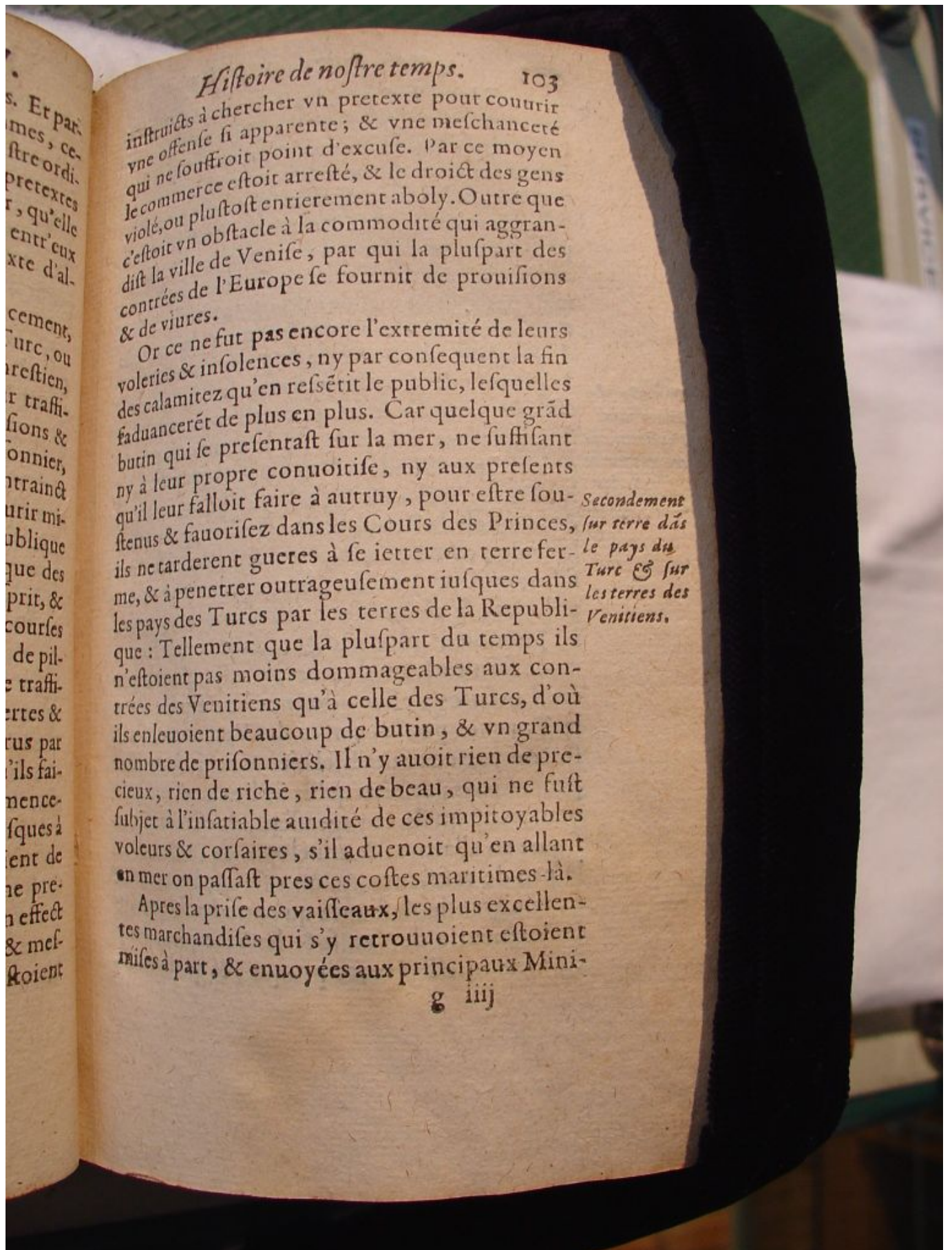
terent depuis par succession de temps. Et par ce qu'au miserable siecle où nous sommes, ce luy qui fait vne meschanceté se monstre ordinairement soigneux à rechercher des pretextes d'autant plus specieux pour la couvrir, qu'elle est grande & infame, ils conclurent entr'eux de voiler vn si meschant acte, du pretexte d'aller contre les Infideles.

*Volent les
vaisseaux des
Turcs & Juifs
traffiquans à
Venise.*

*Puis ceux des
Venitiens.*

Doncques, pour vn beau commencement, quelque Marchand que ce fust, ou Turc, ou Juif, ou subject du Turc, bien que Chrestien, soit qu'il nauigeast par le Golphe pour traffiquer, ou pour fournir Venise de prouisions & de marchandises, estoit par eux fait prisonnier, ses marchandises partagées, & luy contrainct de payer vne grosse rançon, ou de mourir miserablement. Tous les ports de la Republique tant ceux d'Istrie, & de la Dalmatie, que des Isles, dont elle reçoit la nourriture, l'esprit, & la vie, furent fermez peu apres par les courses de ces Brigands, lesquels non contans de piller les marchandises des Turcs, (qui ne traffiquoient desjà plus avec nous pour les pertes & les grands dangers qu'ils auoient encourus par le passé) allechez par le riche butin qu'ils faisoient, & du desir de l'accroistre, commencerent d'assaillir les vaisseaux Venitiens, iusques à vouloir contraindre ceux qui nauigeoient de confesser à force de tourments, qu'ils ne prenoient rien que sur les Turcs, bien qu'en effect leur principal butin vint des Chrestiens, & mesme des Venitiens. Et voilà comme ils estoient

1617_103.jpg



Histoire de nostre temps. 103

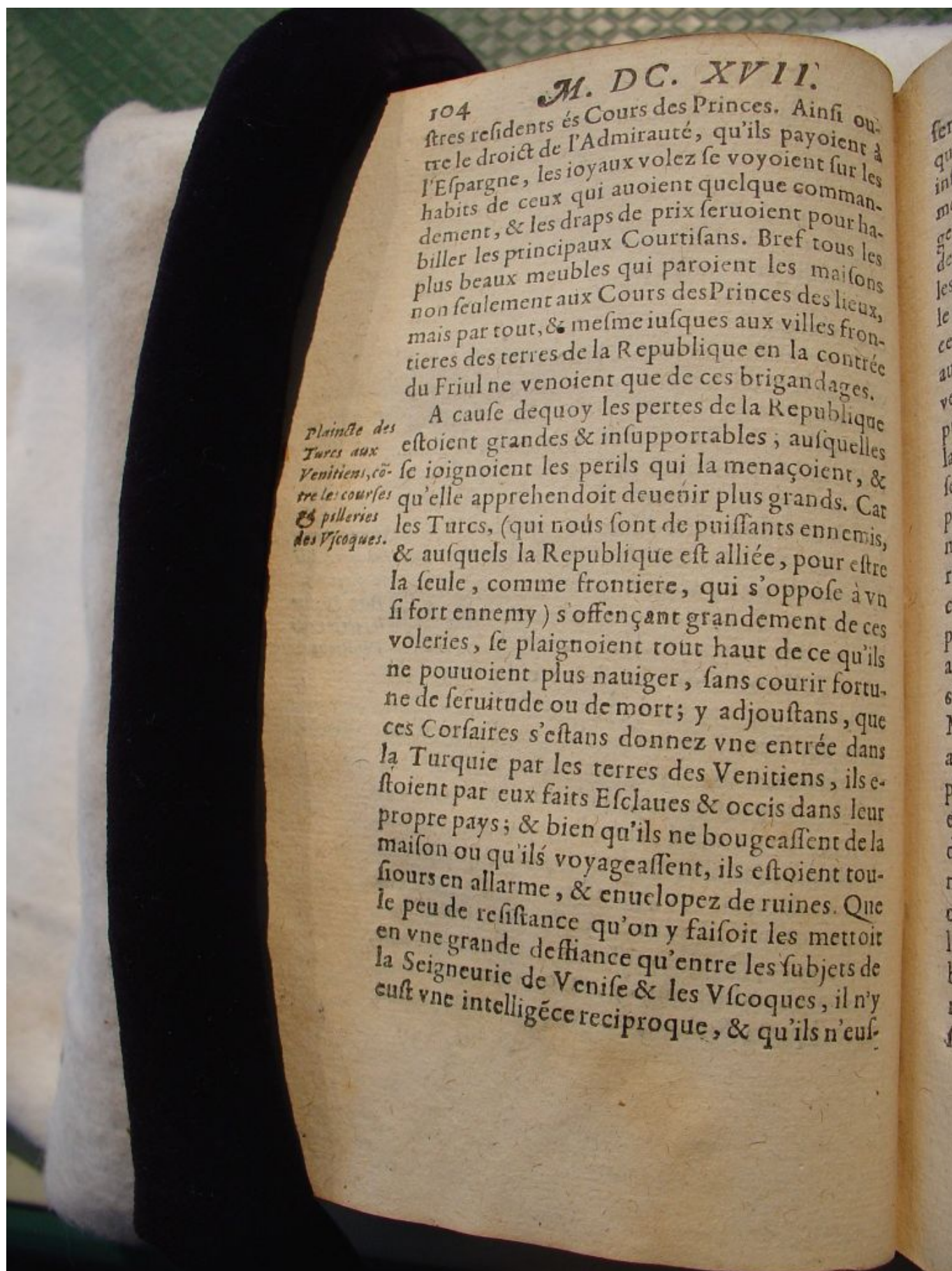
instruits à chercher vn pretexte pour couvrir vne offense si apparente; & vne meschanceté qui ne souffroit point d'excuse. Par ce moyen le commerce estoit arresté, & le droict des gens violé, ou plustost entierement aboly. Outre que c'estoit vn obstacle à la commodité qui aggrandist la ville de Venise, par qui la pluspart des contrées de l'Europe se fournit de provisions & de viures.

Or ce ne fut pas encore l'extremité de leurs voleries & insolences, ny par consequent la fin des calamitez qu'en ressetit le public, lesquelles s'aduancerét de plus en plus. Car quelque grand butin qui se presentast sur la mer, ne suffisant ny à leur propre conuoitise, ny aux presents qu'il leur falloit faire à autruy, pour estre sostenus & fauorisez dans les Cours des Princes, ils ne tarderent gueres à se ietter en terre ferme, & à penetrer outrageusement iusques dans les pays des Turcs par les terres de la Republique: Tellement que la pluspart du temps ils n'estoient pas moins dommageables aux contrées des Venitiens qu'à celle des Turcs, d'où ils enleuoient beaucoup de butin, & vn grand nombre de prisonniers. Il n'y auoit rien de precieux, rien de riche, rien de beau, qui ne fust sujet à l'insatiable auidité de ces impitoyables voleurs & corsaires, s'il aduenoit qu'en allant en mer on passast pres ces costes maritimes-là.

Après la prise des vaisseaux, les plus excellentes marchandises qui s'y retrouuoient estoient mises à part, & enuoyées aux principaux Mini-

*Secondement
sur terre d'as
le pays de
Turc & sur
les terres des
Venitiens.*

1617_104.jpg



1617_105.jpg

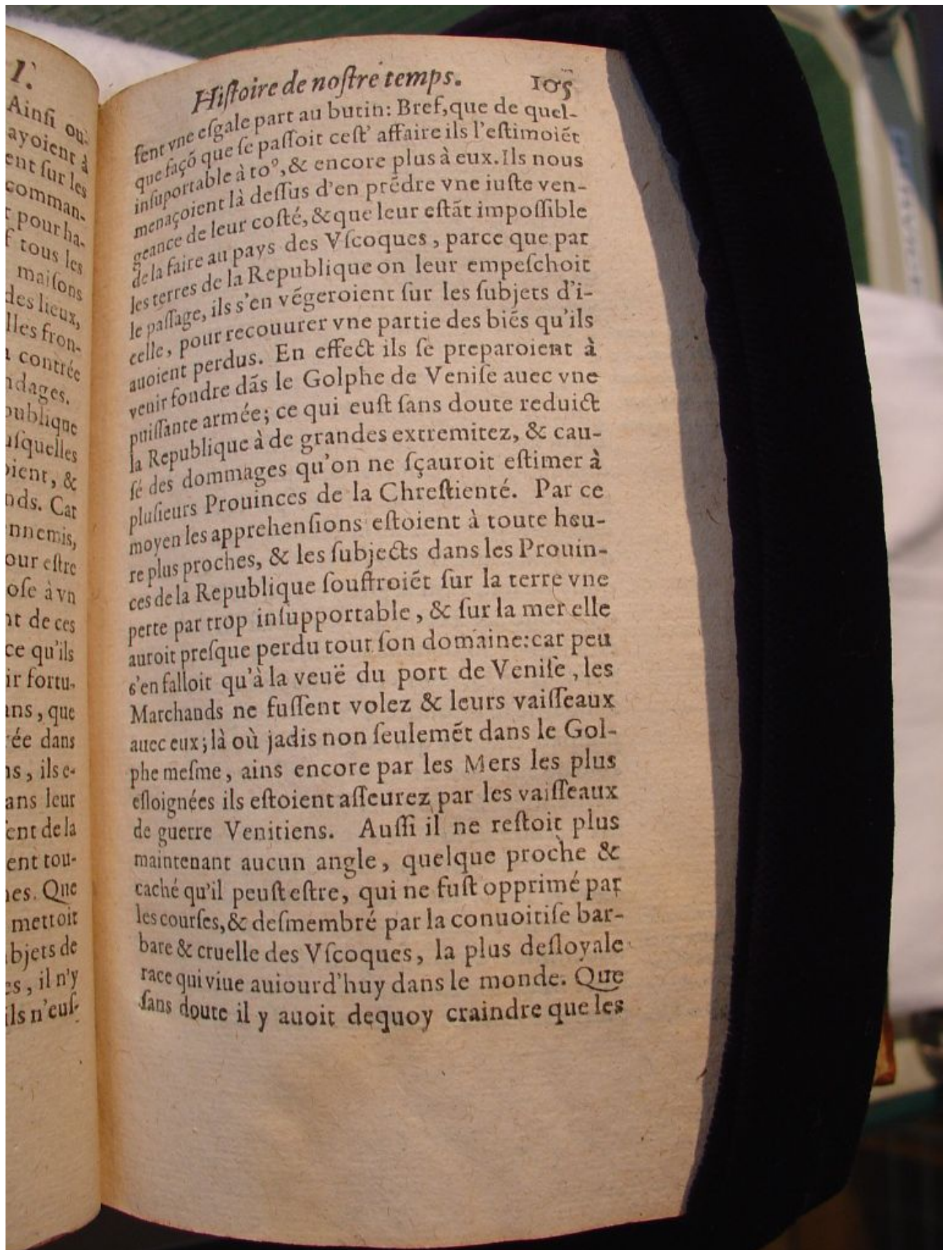


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan